

EXTRAIT

Du Régistre de la Société Ecclésiastique de Saint Michel.

PROCES VERBAL

Du Bureau ordinaire tenu le 6 Septembre 1837.

LE six Septembre mil-huit-cent-trente-sept, conformément à la XLIIe. règle de la Collection, amendée par la 4^e. Résolution du Bureau de 1833; qui fixe l'Assemblée ordinaire de la Société au Presbytère des Trois-Rivières, au premier Mercredi en Septembre, se sont assemblés au dit lieu Monseigneur le Vice-Président, Messrs. Thomas Cooke, Thomas Maguire, Vicaires Généraux; J. B. Kelly, Ant. Manseau, Jean Raimbault, Chs. Frs. Baillargeon, S. Dumoulin, Procureurs; et Mr. Barthelmi Fortin faisant les fonctions de Procureur, en vertu d'une règle contenue dans l'article 4^e du Bureau de l'année 1836; en présence desquels Monseigneur Le Vice-Président a ordonné la lecture du Procès Verbal de l'année précédente; laquelle étant faite, il a exhibé au Bureau les formules d'agrégation de Messrs. Jean Louis Alain, Missionnaire; Prisque Gariépy, Edouard Gabriel Plante, Ant. Campeau, Frédéric Carron, Joseph Destimauville, Didier Paradis, Vicaires; les quels ont été admis pour membres de la Société.

Après quoi il fut résolu :

1o. Que Mr. *Purley* en retard de plus de deux ans de contributions, et Mr. *Burke* qui a fait connoître sa retraite par une lettre en date de 29 Août de cette année n'appartiennent plus à la Société.

2o. Que c'est avec peine que le Bureau se trouve, pour cette année, dans la nécessité de diminuer le montant des anciennies pensions et de ne pas accorder sur les nouvelles demandes autant qu'il désireroit; que cet état de choses ne doit pas être attribué à un manque d'organisation dans la Société ou à une menace d'extinction de l'Association, puisque le revenu est à peu près le même que les années précédentes; mais seulement à l'accroissement inattendu des infirmes, dont le nombre, de trois ou quatre porté ordinairement sur les comptes s'est élevé à treize depuis deux ans: ce dont il est facile de se convaincre en comparant les comptes des diverses années. La recette cette année s'élève à £ 372 17 4 et elle ne montait qu'à £ 206 9 4 en l'année 1836. Cependant à raison de l'augmentation de la dépense, ces années ci, il ne reste aujourd'hui dans la caisse que la somme de £ 312 9 4 somme peu considérable pour les demandes extraordinaires de l'année et que le Bureau, après avoir pesé au meilleur de sa connoissance, le besoin de chaque infirme, distribue comme il est marqué cy après. La modique allouance à laquelle il est forcé de se réduire envers plusieurs de ses membres infirmes anciens et nouveaux, n'est qu'une faible reconnaissance de ses obligations envers eux, et sera pour eux une assurance d'un traitement plus honnête lorsque les circonstances seront devenues plus favorables.